

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SESSION ORDINAIRE
REUNION DU 17 MARS 2015
ORDRE DU JOUR
18 HEURES – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

ENVIRONNEMENT

1. Création d'un poste de gardien de déchèterie dans le cadre d'un contrat d'avenir
2. Modifications des compétences du SYPP
3. Maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères » - Avenant

ENFANCE ET JEUNESSE

4. Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Valrousse à Roussas - Information
5. Demande de subvention CAF pour l'acquisition de matériel de motricité RAM

ADMINISTRATION GENERALE

6. Création d'une salle polyvalente à Réauville – Avenants de prolongation des contrats
7. Création d'une salle polyvalente à Réauville – Acte de sous-traitance
8. Marché d'assurances risques statutaires - Précision

ACTION ECONOMIQUE

9. Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale – Appel à cotisation 2015.
10. Initiative Seuil de Provence – Convention triennale 2015-2017 et suivi des activités au sein de la Cité du Végétal.
11. Mission Locale Drôme Provençale – Appel à cotisation 2015.
12. Pays Une Autre Provence – Appel à cotisation 2015.
13. Réseau National des Pépinières d'Entreprises ELAN – Adhésion 2015.
14. Cité du Végétal au cœur de la Vallée de l'Eco Extraction – équipements intérieurs – espaces mutualisés et privatifs au sein de la pépinière d'entreprises – demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).
15. QUESTIONS DIVERSES – Accessibilité des établissements recevant du public

16. Questions diverses

Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

Préfecture

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-25 : Débat sur les orientations générales des Budgets Primitifs 2015.

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Myriam-Henri GROS, Président de la Communauté des Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, présente au Conseil Communautaire les grandes orientations des prochains Budgets Primitifs (principal, déchets, assainissement non collectif).

Une discussion entre les Elus du Conseil Communautaire suit la présentation de ces orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Myriam-Henri GROS



Copyright © 2000 by Pearson Education, Inc.

Copyright © 2000 by Pearson Education, Inc.

111

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/03/2015
Reçu en préfecture le 23/03/2015
Affiché le **25 MARS 2015**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-26 : Recrutement d'un emploi d'avenir

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012,

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que, pour faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, la collectivité peut recruter des agents dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois au moyen d'un emploi d'avenir.

Le contrat de travail associé à l'emploi d'avenir est un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE, volet public du Contrat unique d'insertion). Il s'agit d'un contrat de droit privé, conclu pour une durée déterminée, qui doit être précédé de la signature d'une convention individuelle tripartite signée entre la Collectivité, l'agent et Pôle Emploi agissant pour le compte de l'Etat ou le Président du Conseil Général pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

Recevoir
exécutoire

Afin d'aider une personne à la recherche d'un emploi à réaliser des actions de formation et à s'insérer dans le monde du travail, Monsieur le Président propose qu'un agent soit recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir au sein de la Communauté de Communes, pour exercer les fonctions de gardien de déchèterie, à raison de 35 heures par semaine.

En effet, au vu du fonctionnement des trois déchèteries de la Communauté de Communes avec trois gardiens actuellement en poste, il semble aujourd'hui opportun de créer un poste de gardien de déchèterie, afin d'une part, de modifier les amplitudes horaires des déchèteries et, d'autre part, d'assurer les remplacements en cas de congés ou d'absences des agents.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu selon les dispositions en vigueur : actuellement la période maximale est de trois ans (un an renouvelable deux fois). A titre dérogatoire, afin de permettre au jeune d'achever une action de formation, une prolongation de l'aide au-delà de la durée maximale des trois ans et jusqu'à cinq ans peut être autorisée.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière fixée en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge est prévu par un arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide d'Etat pour les emplois d'avenir.

Cette aide s'élève à 75% du montant brut du SMIC et s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Président précise que le Conseil Général peut apporter 10 % supplémentaires de prise en charge dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

VU le Code du Travail, notamment les articles L.5134-110 et suivants,

VU l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide d'Etat pour les emplois d'avenir,

CONSIDERANT les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois,

AUTORISE le recrutement d'un agent dans le cadre d'un emploi d'avenir pour une durée maximale de 36 mois.

PRECISE que le recrutement porte sur un poste de gardien de déchèterie pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention préalable tripartite, le contrat d'accompagnement dans l'emploi et leurs éventuels avenants,

OUVRE les crédits correspondants au budget général de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général pour une prise en charge supplémentaire dans le cadre environnemental.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

Prise
de
visé

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-27 : Modification des compétences du SYPP

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que les communes de Grignan et Malataverne sont sorties du SITOM Montélimar - Le Teil, ce dernier n'étant constitué plus que des Communautés de Communes du Pays de Dieulefit et de Rhône-Helvie.

Afin de simplifier les procédures de dissolution du SITOM Montélimar-Le Teil et d'adhésion des deux Communautés de Communes au SYPP, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la modification des statuts du SYPP pour que les compétences du SITOM et du SYPP soient identiques.

En effet par application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L5212-33, un syndicat est dissous de plein droit à la date du transfert à un syndicat mixte des services en vue desquels il avait été institué. Dans ce dernier cas, les communes membres du syndicat dissous deviennent de plein droit membres du syndicat mixte auquel le syndicat de communes a transféré l'intégralité de ses compétences. Le syndicat mixte est

substitué au syndicat de communes dissous dans des conditions identiques à celles prévues, pour la dissolution d'un syndicat mixte, aux troisième à dernier alinéas de l'article L5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article 2 des statuts du SITOM est ainsi rédigé :

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Montélimar - Le Teil organise et assure pour l'ensemble de ses adhérents, dans les conditions définies par les articles L2224-13 et L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le traitement, le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- Les actions visant à favoriser le compostage des déchets verts et fermentescibles ;
- L'étude des procédés à retenir sur le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- L'exploitation directe ou confiée à un tiers d'installations de traitement, de tri ou de valorisation des déchets ménagers et assimilés, à l'exception des déchèteries (haut de quais) ;
- La surveillance des centres d'enfouissement techniques dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du syndicat dans un but de protection du milieu naturel.

Le SYPP ne dispose pas à ce jour dans ses compétences du dernier point cité ci-dessus.

Le Président propose donc au conseil communautaire de valider cette prise de compétence par le SYPP. Il est précisé que les coûts induits par la mise en œuvre de cette compétence seront répercutés aux seules collectivités qui ont bénéficié de ses sites.

Cette modification statutaire induira la dissolution du SITOM Montélimar Le Teil. Le SYPP n'ayant plus que des Communautés de Communes à fiscalité propre adhérentes devient un syndicat mixte fermé.

Ces modifications statutaires sont subordonnées à l'absence d'opposition de plus du tiers des membres du SYPP représentant au moins la moitié de la population total de l'établissement public ou inversement.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

VU la délibération du SYPP en date du 18 décembre 2014,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les modifications statutaires du SYPP à savoir l'ajout de la compétence suivante :

- La surveillance des centres d'enfouissement techniques dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du syndicat dans un but de protection du milieu naturel.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M.J. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-28 : Maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères » - Avenant

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, dans le cadre de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la Communauté de Communes du Pays de Grignan avait signé un contrat avec la société CEGID PUBLIC pour la maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères ».

A la suite de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Grignan et la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes au 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de passer un avenant au contrat de maintenance initial pour la nouvelle entité « Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan ».

Monsieur le Président précise que le montant annuel de cette prestation s'élève à 265,52 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant au contrat passé avec la société CEGID PUBLIC pour la maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères » portant sur le changement de cocontractant public.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-29 : Acquisition de matériel de motricité pour le Relais d'Assistants Maternels - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme - Autorisation

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre de ses activités, le Relais d'Assistants Maternels bénéficie de la mise à disposition d'un DOJO par la commune de Taulignan tous les jeudis matin.

Afin de profiter pleinement de cette salle, particulièrement adaptée aux ateliers avec les plus petits, l'acquisition de modules de motricité semblerait opportune.

Monsieur le Président informe le Conseil que la Caisse d'Allocations Familiales peut soutenir financièrement ce type de projet à hauteur de 60% de la valeur globale.

Certifié exécutoire :

certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

Reçu en préfecture

Il est donc proposé au Conseil de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme pour la réalisation de ce projet, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Matériel de motricité	1 250€	Caisse d'Allocations Familiales	750€
		CCEPPG	500€
Total	1 250€	Total	1 250€

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à présenter une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme pour l'acquisition de matériel de motricité, à hauteur de 60 % de la dépense globale.

APPROUVE le plan de financement rappelé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

Berger
Leclercq

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-30 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Opération de création d'une salle polyvalente à Réauville - Avenants de prolongation des contrats

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 27 septembre 2010 le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Grignan a accepté le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la commune de Réauville pour le projet de création d'une salle polyvalente.

Monsieur le Président rappelle en outre que, par délibérations du 24 janvier et du 20 mars 2014, le conseil communautaire a attribué les marchés de travaux liés à la réalisation de cette opération.

En raison du retard constaté suite aux nombreuses intempéries, évaluées à quarante-huit jours, ces travaux nécessitent un délai supplémentaire de trois mois. Le délai d'exécution initial des travaux était de neuf mois avec un ordre de service de démarrage du chantier au 16 juin 2014. La date de réception était donc prévue au 16 mars 2015.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

Briffaut

Il est proposé de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 5 juin 2015.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les avenants de prolongation pour l'ensemble des marchés de travaux suivants :

- Lot n°1 : Gros œuvre dont le titulaire est l'entreprise SATRAS (ZA La Fauchetière II - 3 Impasse Thomas Edison - 26250 LIVRON),
- Lot n°2 : Charpente bois / Couverture zinc dont le titulaire est l'entreprise TRAVERSIER (Zone Nord - Pôle 2000 - 07130 SAINT PERAY),
- Lot n°3 : Vêture isolante extérieure dont le titulaire est l'entreprise TRAVERSIER (Zone Nord - Pôle 2000 - 07130 SAINT PERAY),
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures bois dont le titulaire est l'entreprise VAREILLE (Le Vivier - 07440 Alboussière),
- Lot n°5 : Vitrerie dont le titulaire est l'entreprise VITRERIE ESPACE VERRE (5 rue de l'Eparre - 42000 SAINT ETIENNE),
- Lot n°6 : Occultations dont le titulaire est l'entreprise VAREILLE (Le Vivier - 07440 Alboussière),
- Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois dont le titulaire est l'entreprise SAME (3 route des Rieux - BP18 - 26111 Nyons Cédex),
- Lot n°8 : Cloisons / Doublages / Faux plafonds dont le titulaire est l'entreprise CMEPP (ZA du Meyrol - 7 rue Louis Raymond - BP 356 - 26208 MONTELMAR Cédex),
- Lot n°9 : Carrelages dont le titulaire est l'entreprise DAVID CARRELAGES (Quartier Le Claux - 07220 SAINT MONTAN),
- Lot n°10 : Sols collés dont le titulaire est l'entreprise GANON (ZAC Briffaut Est - 27 rue Henri Rey - 26000 VALENCE),
- Lot n°11 : Electricité dont le titulaire est l'entreprise ASELEC (22 rue des Esprats - ZA du Meyrol - 26200 MONTELMAR),
- Lot n°12 : Plomberie dont le titulaire est l'entreprise ASGTS (ZA du Meyrol - 8 avenue Gaston Vernier - 26200 MONTELMAR),
- Lot n°13 : Chauffage / Ventilation dont le titulaire est l'entreprise MA. CLIM (4 Traverse du Pont Neuf - 26170 BUIS LES BARONNIES),
- Lot n°14 : VRD dont le titulaire est l'entreprise AYGLON TP (Chemin de la Prévoise - 84600 VALREAS),

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

ACCEPTE les avenants de prolongation des contrats cités ci-dessus. Les marchés de travaux pour les 14 lots sont ainsi prolongés jusqu'au 5 juin 2015.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits avenants et toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

BONNET
RECEVÉ

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-31 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Opération de création d'une salle polyvalente à Réauville - Acte de sous-traitance

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 27 septembre 2010 le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Grignan a accepté le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la commune de Réauville pour le projet de création d'une salle polyvalente.

Monsieur le Président rappelle en outre que, par délibération du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a attribué le marché de travaux, lot n°2 Charpente bois, couverture zinc à l'entreprise TRAVERSIER (07130 SAINT PERAY) pour un montant de 80 854,84 € HT.

Afin de ne pas prendre de retard supplémentaire sur la réalisation de cette salle polyvalente, l'entreprise TRAVERSIER souhaite sous-traiter une partie de ses travaux : l'habillage des bandeaux de toiture par poutre en bois massif et

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

la pose de la couverture zinc pour un montant de 33 672,56 € HT à l'entreprise SARL A.J. SERPEGINI, 26760 BEAUMONT LES VALENCE.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

ACCEPTE l'acte de sous-traitance avec l'entreprise SARL A.J. SERPEGINI, 26760 BEAUMONT LES VALENCE pour un montant de 33 672,56 € HT concernant la réalisation de l'habillage des bandeaux de toiture par poutre en bois massif et la pose de la couverture zinc.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de sous-traitance et toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

Reçu en préfecture

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-32 : Marché d'assurances risques statutaires - Précisions

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que, par délibération n°2014-256 en date du 16 décembre 2014, le marché d'assurances risques statutaires a été dévolu à la société QUATREM (59-61 rue La Fayette - 75009 Paris) pour un montant de prime annuelle de 12 563 € TTC.

Monsieur le Président rappelle en outre que les garanties de base inscrites au contrat sont les suivantes : décès, accident et maladies imputables au service sans franchise, maladie de longue durée ou longue maladie sans franchise, maternité sans franchise, congés pour maladie ordinaire avec franchise.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient aujourd'hui d'apporter des précisions à cette délibération portant sur le taux proposé et l'étendue de la franchise. Ainsi, le taux proposé s'établit à 4,20 % sur la base de l'assiette des cotisations et la franchise en cas de congé de maladie ordinaire à 15 jours par arrêts.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le 25 Mars 2015

10/15/15

Ces précisions ne remettent pas en cause la valeur et le classement de cette offre qui reste toujours la mieux disante.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

PRECISE le marché d'assurances risques statutaires, dévolu à la société QUATREM, dans les termes rappelés ci-dessous :

- Taux proposé de 4,20 % sur la base de l'assiette des cotisations, avec une franchise en cas de congé de maladie ordinaire de 15 jours par arrêts.
- Cotisation 2015 arrêtée à 12.563 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

RECEU

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - J.L. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-33 : Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale - Appel à cotisation 2015 - Approbation

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale sollicite la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan pour le règlement de la cotisation 2015 sur une base identique à celle de 2014, soit 0.50€/ habitant.

Monsieur le Président précise que le coût pour l'ensemble du périmètre Enclave des Papes Pays de Grignan (23 512 hab.) s'établit à 11.756,00 euros.

Monsieur le Président rappelle enfin que le plan d'actions 2015 du C.E.T.E.D.P. repose, entre autres, sur :

- la carte touristique Drôme Provençale
- le Pass Provence
- la réalisation d'un magazine de destination

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

- la mise en place du label « Vignobles et Découvertes », obtenu en octobre 2014
- l'animation numérique du territoire avec une nouvelle version des sites www.dromeprovencale.fr et www.escapado.fr.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement de la cotisation 2015 au Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale, arrêtée à 11.756,00 euros soit 0.50 €/habitant pour 23.512 habitants.

PRECISE que cette cotisation fera l'objet de deux versements de 5.878 euros, à réception de l'appel à cotisation.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
 A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
 S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
 J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
 Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
 Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
 M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
 M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-34 : Initiative Seuil de Provence - Convention triennale 2015-2017 - Approbation

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'à l'instar des actions partenariales déjà engagées les années précédentes entre l'ex CCPG, l'ex CCEP puis la CCEPPG en 2014, la plateforme d'Initiative Locale Seuil de Provence propose à la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan de signer une nouvelle convention triennale sur 2015-2017.

Monsieur le Président rappelle que la plateforme s'engage dans le cadre des « actions mutualisées », en matière d'accompagnement des projets, de financement des projets et de communication.

Monsieur le Président informe en outre l'Assemblée qu'en 2014, 12 entreprises du territoire (5 sur le Pays de Grignan et 7 sur l'Enclave des Papes) ont été soutenues par la plateforme pour un total de : 73 000 euros de prêts d'honneur ; 26 500 euros de prêt NACRE ; 20 emplois créés.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le

25 MARS 2015

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser la signature de cette convention triennale, étant précisé que le coût de l'adhésion 2015 est arrêté à 11.991,12 euros correspondants à 0,51 euro / habitant sur une base de 23 512 habitants.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE la signature d'une convention triennale sur 2015 - 2017 avec la plateforme d'Initiative locale Seuil de Provence.

PRECISE que le montant annuel d'adhésion est fixé à 0.51€ / habitant soit, pour 23.512 habitants, 11.991,12 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

RECEU

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2015-35 : Initiative Seuil de Provence - Suivi des activités au sein de la Cité du Végétal - Approbation

Monsieur le Président rappelle que, par délibération concomitante, a été autorisée la signature d'une convention triennale 2015-2017 avec Initiative Seuil de Provence.

Parallèlement aux engagements de la plateforme en matière d'actions mutualisées liées à ladite convention, Initiative Seuil de Provence s'engage à assurer le suivi des entreprises hébergées au sein de la Cité du Végétal, à raison de 4 entretiens par an pour la première année et de 2 entretiens par an la deuxième année.

A ce titre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'accorder une participation complémentaire de 3 200 euros (maximum) correspondant au suivi de 4 entreprises sur une période biannuelle (800€/entreprise/2 ans).

Le versement de cette participation se ferait en deux temps :

- 50% par appel de fonds avec justificatif de démarrage de la 1^{ère} action de suivi.
- le solde à réception du bilan des suivis réalisés sur la période 2015/2017 pour ces 4 entreprises.

Ce deuxième volet du partenariat CCEPPG / Initiative Seuil de Provence permet :

- d'offrir aux jeunes entreprises hébergées dans la Cité du Végétal le service d'accompagnement indissociable d'une pépinière d'entreprises.
- de permettre à la CCEPPG d'avoir une visibilité sur la santé financière des entreprises hébergées, sur leurs projets de développement ou sur les problèmes rencontrés par ces dernières dans le lancement de leur activité.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE dans le cadre des activités de la Cité du Végétal, le versement d'une participation complémentaire de 3.200 euros (maximum) à Initiative Seuil de Provence correspondant au suivi de 4 entreprises sur une période biannuelle.

PRECISE que le versement de cette participation se ferait en deux temps :

- 50% par appel de fonds avec justificatif de démarrage de la 1^{ère} action de suivi.
- le solde à réception du bilan des suivis réalisés sur la période 2015/2017 pour ces 4 entreprises.

AUTORISE en outre Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
 A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
 S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
 J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
 Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
 Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
 M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
 M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-36 : Mission Locale Drôme Provençale - Appel à cotisation 2015 - Approbation

Monsieur le Président rappelle que la Mission Locale Drôme Provençale couvre un large territoire du Sud Drôme et accueille le public sur deux sites permanents, à Nyons et à Pierrelatte et sur 8 permanences extérieures, dont Grignan. L'orientation, la formation et l'emploi sont au cœur de l'accompagnement dédié aux 16- 25 ans.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'au titre de l'année 2015, la Mission Locale Drôme Provençale sollicite la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan pour une aide de 10.906,00 euros correspondants à 1.20€/habitant pour 9088 habitants sur le Pays de Grignan-Grignan inclus.

Monsieur le Président rappelle enfin que la subvention 2014 représentait 8.904,00 euros pour 7 420 habitants (pour le Pays de Grignan sans la commune

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le 25 Mars 2015

ENCLAVE

de Grignan qui adhérait les années précédentes directement à la Mission Locale Drôme Provençale).

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement de la cotisation 2015 à la Mission Locale Drôme Provençale, arrêtée à la somme de 10.906,00 euros correspondant à 1,20€/habitant pour 9.088 habitants sur le Pays de Grignan et la Commune de Grignan.

PRECISE que cette cotisation fera l'objet de deux versements de 5.453 euros, à réception de l'appel à cotisation.

AUTORISE en outre Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
 A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
 S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
 J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
 Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
 Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme M.J. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
 M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
 M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-37 : Réseaux National et Régional des Pépinières d'Entreprises ELAN / REPERES - Adhésion 2015

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que ELAN est depuis plus de 20 ans l'association représentant le « Réseau National des Pépinières d'Entreprises ». Elle représente 250 pépinières qui hébergent et accompagnent 8 000 startups qui créent 20 à 25 000 emplois par an.

De nombreuses actions ont été commencées et entreprises, telles que :

- partenariat Conservatoire National des Arts et Métiers / ELAN pour la création du Grand Concours National de l'Innovation réservé aux startups des pépinières adhérentes,
- mise en place d'un « Mondial des Startups » en 2016, Porte de Versailles à Paris, ayant pour vocation de se démultiplier en province,
- création de la plateforme « Synintra » pour une communication par étage des startups, à l'échelon local, régional et national...

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

REPERE
REÇU

Monsieur le Président précise que l'adhésion 2015 est de 250.00 euros, pour les deux réseaux national (ELAN) et régional (REPERES).

Monsieur le Président rappelle enfin que la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes adhère depuis 2010 à ces deux réseaux, sources d'échanges et de retours d'expériences et attraits supplémentaires pour les futures entreprises hébergées bénéficiant ainsi d'actions de promotion et de mutualisation. Cette adhésion constitue un précieux réseau pour tous, communauté de communes comme jeunes entrepreneurs.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement de l'adhésion 2015 au Réseau National des Pépinières d'Entreprises ELAN et au Réseau Régional des Pépinières d'Entreprises REPERES pour un montant de 250,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**Reçu
levé :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6

SEANCE DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myrlam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - L. MEDIANI
 A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

L. ANDEOL - P. ADRIEN - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - J.P. BIZARD - J.L. BLANC
 M. BOISSOUT - T. DANIEL - B. DOUTRES - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET
 S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
 J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs H. PELISSIER, M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS ; Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER ; M. S. MAURICO
 Mme R. DOUX absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL
 Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme V. AYME
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
 M. L. CHAMBONNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. A. RIXTE
 M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. BICHON

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-38 : Cité du Végétal au cœur de la Vallée de l'Eco Extraction - équipements intérieurs - espaces mutualisés et privatifs au sein de la pépinière d'entreprises - demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'un dossier de demande de participation financière a été déposé auprès des services de l'Etat, au titre du FNADT, à hauteur de 16 313.92 euros, soit 40% du montant HT des aménagements et équipements intérieurs de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal évalués à 40 784.81 euros.

Il convient aujourd'hui d'accompagner ce dossier de la délibération validant la demande du Conseil Communautaire, selon le plan de financement présenté ci-dessous.

Ce plan de financement regroupe l'ensemble des équipements liés à l'organisation de la pépinière d'entreprises et indispensables à la vie quotidienne des entreprises qui y seront hébergées :

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/03/2015

Reçu en préfecture le 24/03/2015

Affiché le **25 MARS 2015**

Bureau
Préfecture

Equipements / aménagements pépinière d'entreprises - Cité du Végétal	Dépenses HT
Mise en sécurité intrusion & incendie	
Alarmes anti - intrusion	10 190,33 €
Pose d'extincteurs	1 400,04 €
Equipements services et espaces mutualisés	
Electroménager salle de restauration	1 169,58 €
Petits équipements espace reprographie & bureautique / accueil et gestion courriers	951,42 €
Equipements espaces privatifs et espaces partagés	
Stores bureaux, accueil et salle de réunion	2 500,83 €
Mise en service réseau informatique	3 009,80 €
Pose sous-compteurs dans les 3 ateliers	315,81 €
Ensemble mobilier accueil, salles de réunion et restauration + espaces privés	21 247,00 €
TOTAL HT	40 784,81 €

Financements	Montants	%
Aides Publiques		
Etat - Préfecture de Vaucluse	16 313,92 €	40
C.C.E.P.P.G.	24 470,89 €	60
TOTAL HT	40 784,81 €	100

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

SOLLICITE une participation financière au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la réalisation des aménagements et équipements intérieurs de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal à hauteur de 16 313.92 euros représentant 40 % de la dépense HT.

PRECISE que cette opération est complémentaire aux travaux d'aménagement du site réalisés en 2014 et a, à ce titre, été validée en son temps et inscrite au budget de l'exercice 2014.

APPROUVE le plan de financement de cette opération dans les termes rappelés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Myriam-Henri GROS**

